

FOOTBALL : VADE-MECUM

A. Sauf avis contraire, toutes les rencontres auront une durée de 2 fois 45 minutes et débuteront à 15h30.

B. Un joueur ne peut participer à 2 rencontres le même jour, sous peine de sanctions pour lui et la perte des deux matches pour son club.

C. Il est rappelé à MM. les secrétaires de club que la feuille d'arbitre doit être adressée, le jour même du match, à M. Gilbert MACOURS, rue Viernay, 5, à 4432 Allier.

D. Les résultats des rencontres doivent être communiqués le jour de la rencontre dès la fin du match et, au plus tard, pour 19h00 (sauf dérogation) au n° 0498/488.332 (M. Macours).

Lorsque la communication est établie, donnez votre division, le nom des équipes et le résultat final.

Un match prévu et non joué doit aussi être communiqué, même si remis, reporté,... .

E. Les cartes d'identité doivent être présentées à l'arbitre à tous les matches. Le résultat de cette vérification doit être consigné sur la feuille d'arbitre par le référée. Ce contrôle est effectué sous la responsabilité des deux capitaines.

F. En cas d'absence de l'arbitre, l'ordre ci-après est à respecter pour le choix du remplaçant :

- 1) un arbitre officiel neutre ;
- 2) un arbitre officiel du club visiteur ;
- 3) un arbitre officiel du club visité ;
- 4) une personne neutre agréée des deux capitaines ;
- 5) le droit est réservé au visiteur de désigner ;
- 6) obligation pour le visité de fournir l'arbitre, même si ce doit être un de ses joueurs.

Un match ne peut jamais être remis pour absence d'un arbitre !

G. Le délégué au terrain visité doit se mettre à la disposition de l'arbitre dès une demi-heure avant la rencontre et lui régler ses frais discrètement.

H. Le visité à pour obligation de mettre à la disposition de l'arbitre et des visiteurs :

- 1) un local convenable pour changer de tenue et chauffé lorsque la température l'exige ;
- 2) une boisson rafraîchissante à la mi-temps ;
- 3) de quoi se laver après la rencontre ;
- 4) une boîte de secours conforme doit se trouver au terrain.

I. **PRIMES** : il est strictement interdit aux clubs, patrons, dirigeants, etc.... de promettre ou d'offrir des primes à leurs joueurs.

J. Les demandes de matches amicaux devront parvenir au Secrétariat trois semaines au moins avant la rencontre en spécifiant le terrain et l'heure du match.